



# Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

## Séance publique du 28 novembre 2025

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 21 novembre 2025

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Molitor Max, échevins ;  
MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Geschwind Cheryl, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mmes Meyer-Deitz Claudine, Noesen-Heintz Nathalie et M. Urbing Kevin, conseillers ;  
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : /

Point de l'ordre du jour: 9

Objet : Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Le Conseil Communal,

Vu le règlement de la circulation d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen en date du 19/11/2025, n°2, portant règlementation temporaire de la circulation routière dans la rue Charles de Gaulle à Olm et qui a été publié et affiché en due forme dans le tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir dudit 19/11/2025 ;

Vu le règlement de la circulation d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen en date du 19/11/2025, n°3, portant règlementation temporaire de la circulation routière dans la Zone d'Activités Economiques à Kehlen et qui a été publié et affiché en due forme dans le tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir dudit 19/11/2025 ;

Vu le règlement de la circulation d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen en date du 19/11/2025, n°5, portant règlementation temporaire de la circulation routière dans la rue de Kopstal à Kehlen et qui a été publié et affiché en due forme dans le tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir dudit 19/11/2025 ;

Vu le décret du 14/12/1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24/08/1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23/11/1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Vu la circulaire ministérielle de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du 14/12/2006, n°2606, concernant l'application de l'article 5 de la loi modifiée du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation communal du 30/09/2016, approuvé par le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures, Département des Transports, le 15/09/2017 et par le Ministre de l'Intérieur le 18/09/2017, référence 322/16/CR, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu la circulaire ministérielle de l'Intérieur du 07/11/2016, n°3412 concernant les règlements de circulation ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Reconnaît l'opportunité des règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins, à savoir ceux du 19/11/2025 n°2, n°3 et n°5.

Transmet la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Kehlen, le 28 novembre 2025

Le président,  
Félix Eischen

Le secrétaire,  
Marco Haas

